



www.frapna.org

FRAPNA Ain

44, avenue de Jasseron
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tel : 04 74 21 38 79
frapna-ain@frapna.org

FRAPNA Région

77 rue Jean-Claude Vivant
69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 78 85 97 07

Fax : 04 78 85 97 08
coordination@frapna.org

FRAPNA Ardèche

39, rue Jean-Louis Soulavie
07110 LARGENTIERE
Tel : 04 75 93 41 45
Fax : 04 75 35 52 53
frapna-ardeche@frapna.org

FRAPNA Drôme

38, avenue de Verdun
26000 VALENCE
Tel : 04 75 81 12 44

Fax : 04 75 81 14 73
frapna-drome@frapna.org

FRAPNA Isère

M.N.E.I.
5, place Bir-Hakeim
38000 GRENOBLE
Tel : 04 76 42 64 08

Fax : 04 76 44 63 36
frapna-isere@frapna.org

FRAPNA Loire

4, rue de la Richelandière
42100 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 41 46 60
Fax : 04 77 47 18 24
direction-loire@frapna.org

FRAPNA Rhône

114, Bd du 11 novembre 1918
69100 VILLEURBANNE
Tel : 04 37 47 88 50
Fax : 04 37 47 88 51
frapna-rhone@frapna.org

FRAPNA Savoie

26, passage Charléty
73000 CHAMBERY
Tel : 04 79 85 31 79
Fax : 04 79 85 20 03
frapna-savoie@frapna.org

Bourg-en-Bresse, le 29 septembre 2017

Enquête publique projet Open Ensemble commercial à Saint-Genis-Pouilly

A l'attention de Monsieur Henri CALDAIROU, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Veillez trouver, ci-dessous, les observations faites par la FRAPNA-Ain, association agréée pour la protection de la nature, concernant le dossier d'Etude d'impact du projet de l'ensemble commercial « Open » à Saint-Genis-Pouilly.

Sur le fond, nous exprimons notre opposition au projet OPEN qui n'est que le dernier avatar d'une série de projets (Rives de l'Allondon, Frei) tous retoqués depuis plus de 10 ans, comme nous l'avons fait, pour les mêmes raisons sur les précédents dossiers.

Par sa démesure (13,7ha , 55 324 m² surface de plancher, 2 000 places de parking ... plus encore que les 1 900 places du projet des Rives de l'Allondon !) ce projet ne répond pas aux objectifs de modération et de consommation de proximité que nous préconisons. Il surfe sur l'explosion urbaine du Pays de Gex et l'incapacité des élus et des pouvoirs publics de faire respecter les règles de croissance qu'ils ont, eux-mêmes, fixés dans le SCOT il y a 10 ans ...

La zone de chalandise de ce projet vise, en réalité, avant tout, Genève et ses 500 000 habitants à fort pouvoir d'achat. Or, au moins trois « projets concurrents » (extension Val Thoiry, ZAC Ferney-Voltaire, Village des Alpes), sans parler des équipements existants le long de la RD 1005 entre Gex et Ferney-Voltaire, se positionnent également sur le secteur. Le Pays de Gex est, d'ores et déjà, le secteur de France le plus saturé en centres commerciaux... alors que l'avenir de ces énormes « paquebots » périurbains, articulés sur la circulation automobile individuelle est aujourd'hui remis en cause et sera, vraisemblablement, d'ici une vingtaine d'années devenu un concept social et économique obsolète.

En attendant c'est autant de terre agricole qui va disparaître ! ... La France sacrifie son patrimoine pour des équipements éphémères !

Ce projet n'empiète pas, formellement, sur la zone humide limitrophe de la Fontaine de Saint-Genis. C'est peut-être le principal point « positif » (?) de ce nouveau projet par rapport aux précédents. Les ZH relevant de la Loi sur l'eau ... cela permet au projet d'échapper à cette lourde et délicate procédure ! La toponymie des lieux (les Marais, les Puits,...), les anciens captages, la proximité de la

nappe phréatique (1m à 4,5 m de profondeur), ... justifieraient de faire de ce secteur une zone d'écrtage des crues décennales pour protéger la ville située à l'aval. L'imperméabilisation des sols ne fera qu'aggraver la situation (coefficient 0,05 actuel à 0,65), malgré les mesures d'atténuation qui sont proposées. Le ratio entre les espaces verts recréés (5ha) et les zones artificialisées est insuffisant pour cela, notamment lors de phases climatiques « exceptionnelles » décennales. Les 1 632 places de parking souterrain vont forcément impacter les écoulements de la nappe ...

Le petit ruisseau contigu de l'Ouaf n'est pas en mesure d'absorber les désordres inhérents à ce projet, nonobstant les mesures d'atténuation proposées.

La fréquentation annoncée de 2,5 M de visiteurs va sensiblement augmenter le trafic sur les routes d'au moins 30% selon les projections présentées, obligeant à un renforcement de la voirie, donc élargissement des emprises, donc réduction des zones naturelles voisines ...

La prise en compte des modes de circulation douce est à la mesure de cette prise en charge dans le Pays de Gex : retard colossal ; 2 parkings à vélos sont envisagés, ce qui ne correspond même pas au % requis !

Quels seront les effets de ce gigantesque projet commercial sur les nombreuses enseignes actuellement en difficulté dans l'actuelle ZA de l'Allondon. La requalification de cette dernière est une priorité pour Saint-Genis-Pouilly et un projet pour la CCPG. Les indications mentionnées dans le dossier restent particulièrement vagues et sont totalement inadaptées à l'ampleur du chantier. La réalisation de ce gigantesque projet Open doit intégrer la requalification de l'actuelle ZA Allondon dans un véritable plan d'aménagement concerté –comme c'est le cas sur la ZAC Ferney-Voltaire.

La demande énergétique va augmenter notablement. On peut noter, malgré tout, que le projet prévoit un certain nombre de mesures d'atténuation.

Malgré des mesures de limitation et de contrôle la pollution lumineuse va fortement augmenter dans un projet aussi gigantesque. On aimerait noter plus de volontarisme et d'ambition dans ce domaine.

Sur la mise en œuvre, on peut noter la volonté de proposer des mesures d'atténuation. C'est l'un des acquis des Lois Grenelle de l'Environnement avec la «règle ERC» :

- Consommation énergétique mieux maîtrisée, avec la végétalisation d'une partie des toitures.
- Maintien (voire renforcement) de micro-corridors et nichoirs pour la petite faune (ouvertures basses dans le grillage, nichoirs sur murs du « bâti vivant », etc ...),
- Le principe d'une « zone tampon » avec la ZH boisée de la Fontaine Saint-Genis. Toutefois celle-ci manque singulièrement d'épaisseur pour véritablement jouer son rôle, tant du point de vue de la biodiversité que du point de vue paysager.
- Des précautions vis-à-vis des plantes invasives lors des mouvements de terre (cela mériterait d'être renforcé concernant les éventuelles arrivées de terres extérieures).
- La réalisation de 5ha d'aménagements paysagers est, évidemment, « positive », pour autant que ceux-ci soient intellectuellement crédibles. Planter 522 arbres c'est bien, mais on pourrait faire plus et, surtout, mieux ! :
 - 1- La plantation d'arbres pourrait être notablement renforcée pour limiter le gradient chaleur généré par les bâtiments + introduire des poches de biodiversité au cœur du projet, en appui des mesures d'atténuation pour la petite faune A CONDITION que le choix des essences végétales privilégie largement les essences vraiment locales et rustiques (>3/4) par rapport aux essences d'ornement (< ¼) ;
 - 2- Le choix d'un certain nombre d'arbres et arbustes soi-disant « indigènes » relève de la farce ou d'une surprenante incompétence : sont proposés des essences typiques de montagnes alpines, poussant à plus de 1500 mètres d'altitude : mélèze, épicéa, ...

rhododendron ferrugineux, myrtilles, ... qui n'ont pas leur place (ni guère de survie) à 450 mètres d'altitude. (Les aménageurs pourraient se rapprocher des APNE qui pourraient leur proposer des solutions plus adaptées et moins coûteuses !).

En conclusion nous émettons un **avis défavorable à ce projet**, malgré les progrès enregistrés par rapport aux dossiers précédents.

Vous remerciant de bien vouloir prendre en compte ces précisions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la FRAPNA-Ain,
Pierre-Maurice LAURENT, Vice-Président